

Radiateur électrique en panne

Par def64, le 18/01/2017 à 10:56

Bonjour,

J'ai acheté le 21/09/2016, à Castorama, 5 radiateurs noirot fusion 2 1500 w pour remplacer mes vieux "grilles pains".

Le prix de ces petites bêtes était de 357 euros l'unité. Autant dire qu'il s'agissait là d'un investissement.

Je les ai installés début octobre 2016.

De suite, un des radiateurs à émis des cliquetis en continu alors que les autres non.

J'ai attendu un peu pensant que cela allait passer. J'ai finit par apporter mon radiateur au SAV de Castorama. Ils m'ont annoncé un délai de réparation de 2 semaines.

La semaine dernière, cela faisait 3 semaines que j'avais porté mon radiateur, j'ai appelé le SAV pour avoir des nouvelles. La réponse qui m'a été faite était qu'il fallait attendre encore 1 mois.

J'ai précisé que cela était inadmissible et que chez moi il faisait 17 degrés et que nous étions en plein hiver.

Je leur ai demandé de me remplacer le radiateur défaillant de suite ou au pire, de m'en prêter un le temps des réparations.

La réponse a été on voit cela avec la société Noirot.

Nous sommes à presque 1 mois de délai et toujours pas de nouvelles de Castorama.

Que puis-je faire pour que cela bouge?

Y a t-il des recours légaux ? Puis-je demander des dommages et intérêts ?

Merci d'avance.

Cordialement